

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Réunion du Jeudi 8 Novembre 2018

Présidence : Mme LE NORGANT

Secrétariat : Mme DIDIER (Gestionnaire)

Quorum : 13/23

ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR

- 1- Installation du Conseil d'Administration
 - Commission Permanente
 - Conseil de discipline
 - Commission Educative
 - C.E.S.C
 - C.H.S.
 - Fonds social
 - CVC
- 2- Règlement Intérieur du Conseil d'Administration
- 3- Approbation du procès verbal du Conseil d'Administration du 5 Avril 2018
- 4- Approbation du procès verbal du Conseil d'Administration du 21 Juin 2018
- 5- Point sur la rentrée scolaire 2018 : Bilan et Perspectives
- 6- Modification dur le Règlement Intérieur de l'établissement (Téléphone portable)
- 7- Décision Budgétaire Modificative pour vote (répartition des 10% de la DGF 2018)
- 8- Décision Budgétaire Modificative pour vote (prélèvement sur fond de roulement)
- 9- Tarifs Demi-pension Elèves
- 10- Tarifs Demi-pension Commensaux
- 11- Tarifs des dégradations
- 12- Concessions de logement
- 13- Plan d'amortissement
- 14- Principe d'acceptation des dons et legs
- 15- Convention groupement agence comptable
- 16- Convention Ifac
- 17- Convention St Ex, Offenbach, Conseil Départemental
- 18- Questions diverses

LISTE DE PRESENCE

N° d'identification : 0940790Y

Séance du : 8 Novembre 2018 Total des membres : 23

Quorum : 13

NOM - QUALITÉ	PRESENT	EXCUSE	ABSENT	SUPPLEANT
<i>Administration (Membres de droit)</i>				
- Mme LE NORGANT <i>Principale</i>	X			
- Mme BORJI <i>Principale Adjointe</i>	X			
- Mme DIDIER <i>Gestionnaire</i>	X			
- Mme HADDAD <i>C.P.E.</i>	X			
<i>Représentant du Conseil Général</i>				
- M. WEIL		X		
-Mme LEBIDEAU		X		
<i>Représentants de la Commune</i>				
- Mme GOUEL	X			
<i>Personnalité(s) qualifiée(s)</i>				
<i>Représentants des Personnels Enseignants</i>				
- M CHOVLV	X			
- Mme GRABOWSKI	X			
- M HELARY	X			
- Mme FRANSMAN-SOUFFIR	X			
- Mme GUILLARD	X			
- M. LESUEUR	X			
<i>Représentants des Personnels Administratifs, sociaux, santé technique, ouvriers, service.</i>				
<i>Représentants des Parents d'élèves</i>				
- Mme LE GUERINEL	X			
- Mme CASSAN	X			
- Mme LEMOLTON DUBOURDIEU	X			
- Mme CLEMENT	X			
- Mme LECLERCQ	X			
-Mme KELLNAR	X			
<i>Représentants des élèves</i>				
- M CERF	X			
- Melle QUEROL	X			
<i>Invités éventuels</i>				
- M. COOPEN	X			

Total présents : 19

Signature du Président

La séance est ouverte à 17h54, le quorum étant atteint. Mme DIDIER (Gestionnaire) est désignée secrétaire de séance.

1. INSTALLATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mme LE NORGANT présente les différentes instances officielles du conseil d'administration et recueille les membres volontaires.

- Commission permanente

Collectivité de rattachement : M. Weil - Mme Lebideau

Enseignement et éducation : Titulaires : M.Hélary, Mme Guillard, M Lesueur

Suppléants : M. Cholvy, Mmes Grabowski et Souffir

Représentants des parents d'élèves : titulaires Mmes Kellnar, Le Guerinel et Cassan

Suppléants .Mmes Dubourdieu, Leclercq et partouche

Représentants des élèves :Titulaires : Cerf

Suppléants : Querol

- Conseil de discipline .

Enseignement :titulaires : Grabowski / Cholvy / Hélary / Sève

Suppléants : Guillard / Souffir / Lesueur / Brunet

Représentants des parents :Titulaires Mme Dubourdieu, Mme Clément et Mme Cassan

Suppléants Mmes Kellnar , Le Guérinel et Partouche

Représentant des élèves :Titulaire : Cerf / Querol

Suppléant : Matorez / Charbonnier

- Commission éducative

Même membre que pour le Conseil de Discipline

- C.E.S.C.

Représentants des parents : Leclercq, Perrot, Cassan

Enseignement : Sève et Bastiat

Elèves : Querol

- C.H.S

Représentants des parents : Le Guerinel, Clément

Enseignement : Sève et Cholvy

- Conseil de Vie collégienne

Mme Leclercq (parent d'élève) se porte volontaire pour participer à ce conseil.

les membres élèves seront : Cerf / Lemolton / Hadjadj / Schneiter / Ruf / Lemolton / Macquet / Taieb / Aftis / Vulcain / Charbonnier / Deslandes / Mas

Mme Le Norgant en tant que Présidente

Mme Haddad en tant que représentante du personnel

Vice président : M. Cerf

2. Règlement intérieur du Conseil d'Administration

Aucune modification du règlement intérieur du Conseil d'Administration du collège offenbach

Le vote est unanime.

- pour	:	19
- contre	:	0
- abstentions	:	0

3. APPROBATION DU PV DU CA DU 05/04/2018

Le vote est unanime.

- pour	:	19
- contre	:	0
- abstentions	:	0

4. APPROBATION DU PV DU CA DU 21/06/2018

Le vote est unanime.

- pour	:	19
- contre	:	0
- abstentions:	:	0

5. POINT SUR LA RENTREE SCOLAIRE 2018 : bilan et perspectives

Mme LE NORRANT présente les effectifs de la rentrée concernant notre établissement et commente les résultats du Diplôme National du Brevet de la session Juin 2018.

Mme Borji précise que nos résultats sont au dessus de la moyenne académique et Nationale, mais que compte tenu de nos catégories Sociales professionnelles, on s'attend à beaucoup mieux pour les années à venir

Pas de vote sur ce point

6. MODIFICATION SUR LE REGLEMENT INTERIEUR (Téléphone Portable)

Mme LE NORRANT précise qu'une loi (N°2018-698) a été votée le 3 Août dernier relative à l'encadrement de l'utilisation du téléphone portable dans les établissements d'enseignement scolaire. De ce fait, elle fait lecture de la proposition de la modification du Règlement intérieur de l'établissement.

Modification du paragraphe 2-2-2, intitulé : « Une tenue et un comportement irréprochables » du règlement intérieur de l'établissement va être effectué.

Il faudra lire : « L'utilisation du portable ou de tout autre équipement de communications électroniques par un élève est interdite dans l'enceinte du collège. Tout contrevenant pourra faire l'objet d'une confiscation du portable, qui sera rendu au responsable légal suite à un rendez-vous. En cas de récidive, une sanction disciplinaire peut être prise ».

Monsieur Lesueur : Précise que depuis des années, le téléphone portable était source de conflit au sein de la classe et du collège. C'était un problème récurrent. Cela fait du bien que les élèves soient un peu déconnectés.

Monsieur Cerf : Précise également qu'il y a moins de problème dans la cour avec des histoires de vol de portable, d'écran cassé...

Mme Clément demande s'il y a déjà eu des procédures disciplinaires à cause de récidive depuis le début de l'année.

Mme Haddad répond que non. Juste un portable que nous avons gardé 4 semaines.

Mme Borji précise que l'établissement a un bon accompagnement des parents vis-à-vis de ce problème de portable.

Mme Haddad ajoute une précision sur le fait que tous les adultes de l'établissement peuvent confisquer les portables des élèves.

Mme Le Norgant précise qu'il y a dans cet établissement une solidarité et une entraide de la communauté éducative.

Le vote est unanime.

- pour	:	19
- contre	:	0
- abstentions:		0

7. DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE POUR VOTE

Mme DIDIER précise qu'il s'agit de la répartition des 10% supplémentaire de la DGF du budget 2018. En effet lors de la présentation du budget prévisionnel le département n'affecte que 90% de la dotation en attendant l'enquête lourde de la DASEN concernant les effectifs. Pour notre établissement ces 10% représentent cette année la somme de 2030€. Cette somme est répartie intégralement à la pédagogie en AP.

La DBM est soumis au vote. Ce dernier est unanime.

- pour	:	19
- contre	:	00
- abstentions	:	00

8. DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE POUR VOTE

Mme DIDIER demande l'autorisation de faire un prélèvement sur fonds de roulement à hauteur de 5 800 € répartie de la façon suivante : 1000 € pour la pédagogie, 4300 € pour le fonctionnement et 500 € pour l'entretien.

La DBM est soumis au vote. Ce dernier est unanime.

- pour	:	19
- contre	:	00
- abstentions	:	00

9. TARIFS DEMI-PENSION ELEVES

Mme DIDIER informe le conseil d'administration que Madame FRANCES, gestionnaire du collège Pierre de Ronsard par lequel nous sommes livrés en liaison froide, a décidé d'augmenter les tarifs de la demi-pension pour l'année 2019. La convention est reconduite à l'identique ainsi que les taux des charges communes, 6% pour le collège et 11 % pour l'UCP.

En conséquence, les tarifs élèves passent à 3.55€ par repas. Le montant annuel pour l'année 2019 s'élèvera à 475.70€ au plein tarif soit 3.55€ x 134 jours. Comme les années précédentes, la répartition en jour réel est appliquée.

Cette tarification est soumise au vote. Ce dernier est unanime.

- pour	:	19
- contre	:	00
- abstentions	:	00

10. TARIFS DEMI-PENSION COMMENSAUX

Mme DIDIER informe le C.A que la restauration est également ouverte à tous les membres de l'équipe éducative ou invités extérieurs. Les tarifs subiront également l'augmentation cette année. La tarification dépend du point d'indice des personnels

- Indice supérieur à 455 :	3.80€ le repas
- Indice compris entre 455 et 348 :	3.18€ le repas
- Indice inférieur à 348 :	2.40€ le repas
- Personne extérieure :	4.69€ le repas

Cette tarification est soumise au vote. Ce dernier est unanime.

- pour	:	19
- contre	:	00
- abstentions	:	00

11. TARIFS DES DEGRADATIONS

Mme DIDIER précise que les tarifs des dégradations resteront inchangés au sein de l'établissement pour l'année 2019.

- Carnet de correspondance :	7€
- Manuels scolaires ou livres CDI dégradés :	10€
- Manuels scolaires ou livres CDI perdus :	20€
- Magazine ou CD audio des manuels LV perdus :	7€
- Vaisselle :	1.5€
- Matériel informatique :	A hauteur de la dégradation et de la réparation
- Matériel sauf informatique :	A hauteur de la dégradation et de la réparation

Cette tarification est soumise au vote. Ce dernier est unanime.

- pour	:	19
- contre	:	00
- abstentions	:	00

12. CONCESSION DE LOGEMENT

Le conseil départemental du Val de Marne demande au conseil d'administration de chaque établissement de voter les concessions de logement de l'année scolaire en cours. Concernant le collège Offenbach, des modifications sont à apporter pour cette année du au changement de direction. Elle se décompose comme suit :

- Principale : Mme LE NORGANT
- Gestionnaire : Mme DIDIER
- L'agent d'accueil : Mme POUPARD
- La principale Adjointe : Mme BORJI
- La CPE titulaire : Mme HADDAD
- L'OP Cuisine : Mr COOPEN

Toutes ces concessions sont établies par nécessité absolue de service.

Cette répartition est soumise au vote. Ce dernier est unanime.

- pour	:	19
- contre	:	00
- abstentions	:	00

13. PLAN D'AMORTISSEMENT

Depuis le 1^{er} janvier 2013, dans le cadre de la réforme budgétaire et comptable (RCBC), le principe d'amortissement des biens immobilisables entre en vigueur : chaque bien a une durée d'amortissement au terme de laquelle il aura une valeur nulle même s'il continue à être utilisé. Les biens en cours d'amortissement seront inscrits dans le budget prévisionnel.

Mme DIDIER nous présente un plan d'amortissement des biens immobilisables acquis par le collège.

Ce plan est soumis au vote. Ce dernier est unanime.

- pour	:	19
- contre	:	00
- abstentions	:	00

14. PRINCIPE D'ACCEPTATION DES DONS ET LEGS

Mme DIDIER demande aux membres du Conseil d'Administration de voter un acte pour pouvoir encaisser et accepter les dons et legs de diverses organismes et associations pour l'année 2019.

Ce principe est soumis au vote. Ce dernier est unanime.

- pour	:	19
- contre	:	00
- abstentions	:	00

15. CONVENTION GROUPEMENT AGENCE COMPTABLE

Mme DIDIER présente la convention qui lie le collège Offenbach et l'agence comptable, à laquelle est rattachée le collège, dont le siège est situé au lycée Hector Berlioz à Vincennes.

Cette convention détermine les modalités administratives et les modalités financières avec le reversement de 150€ pour les charges de fonctionnement. Aucune modification n'a été apportée.

Cette convention est soumise au vote. Ce dernier est unanime.

- pour	:	19
- contre	:	00
- abstentions	:	00

16. CONVENTION IFAC

Mme LE NORAGANT informe le conseil d'administration que dans son ancien établissement elle travaillait avec l'Institut de Formation, d'animation et de Conseil « IFAC » en mettant à disposition une partie des locaux dans le cadre de l'organisation de formations BAFA.

Cette collaboration permettant de faire rentrer des sommes d'argent non négligeable à l'établissement.

Mme DIDIER précise qu'à l'heure actuelle nous ne sommes pas en mesure de donner des chiffres car l'établissement ne sera rémunéré que si des stages ont lieu en fonction des inscriptions.

Mme LE NORAGANT demande l'autorisation aux membres du conseil d'administration de signer la convention avec l'IFAC pour cette organisation au sein du collège Offenbach.

Cette convention est soumise au vote. Ce dernier est unanime.

- pour	:	19
- contre	:	00
- abstentions	:	00

17 CONVENTION St Ex, Offenbach, Conseil Départemental

Mme DIDIER précise qu'une convention entre ces trois parties est nécessaire pour réceptionner les sommes dues par le collège St Exupéry de Vincennes lors de l'accueil des 6^{ème} de novembre 2017 à Juillet 2018.

Cette convention est soumise au vote. Ce dernier est unanime.

- pour	:	19
- contre	:	00
- abstentions	:	00

18 INFORMATIONS DIVERSES

Mme LE NORAGANT informe les membres du conseil d'Administration que l'aide aux devoirs a commencé au sein de l'établissement et que 15 enseignants sont impliqués dans ce projet. L'ensemble des élèves peuvent bénéficier de cette aide pédagogique. Mme LE NORAGANT encourage les parents d'élèves à inscrire les enfants en difficulté à l'aide aux devoirs, car ils sont aidés et encadrés par des enseignants. Elle remercie d'ailleurs les enseignants pour leur implication ainsi que les assistants pédagogiques qui assistent les enseignants quand les groupes sont trop importants (12-13 élèves).

Mme Borji précise que les très bons élèves sont également les bienvenus dans ce dispositif pour être par exemple tuteur des autres élèves. Cela ne sera que bénéfique pour tous les élèves. De plus, les très bons élèves peuvent devenir excellent.... C'est donc un double objectif.

Mme LE NORGANT ajoute également qu'elle a reçu toutes les écoles primaires de Saint Mandé et que de nombreux projets vont se mettre en place autour de la liaison CM2/6^{ème}, notamment sur les thèmes comme la solidarité, la lutte contre la pauvreté avec des actions prises en charge par Mmes Nambot et Bloess, avec la collecte de vêtements et de produit d'hygiène en collaboration avec les Restos du cœur de Fontenay sous bois. Mme Borji précise que ces différentes actions permettent également de labéliser notre établissement en EDD.

Mme LE NORGANT invite tous les membres du conseil d'administration à consulter le site de la mairie ainsi que le blog car le collège Offenbach y est représenté en l'honneur des commémorations de l'armistice avec la Chorale de Mme Carlon et une exposition de nos élèves dans le hall de la mairie.

M. LESUEUR explique que suite à une sollicitation de Mme La Principale, les enseignants ont cherché à développer une approche sur plusieurs disciplines (Musiques, Arts Plastiques et Histoire) dans un travail de mémoire. Donner un sens à cette commémoration et redonner un nom, un itinéraire aux élèves Saint Mandéens.

Enfin Mme LE NORGANT informe qu'elle organise la remise des diplômes pour la session 2018 le 11 Décembre prochain dans les locaux de l'institut du Val Mandé dans la salle Picadilly et remercie Mme Leclercq pour le soutien qu'elle a apporté permettant ainsi de faire une belle cérémonie dans des locaux appropriés.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Principale, Présidente de séance, clôt la séance à 19h02.

La secrétaire de séance
Mme DIDIER



La Présidente
E. LE NORGANT

